



© INTERPRET

L'interprétariat communautaire, une base de confiance pour le traitement des patients migrants

Bien plus que de l'interprétariat

Monika Joss

* Nom changé par la rédaction.

Correspondance:
Nancy-Gaëlle Barras
INTERPRET
Monbijoustrasse 61
CH-3007 Berne
Tél. 031 351 38 28/29
Fax 031 351 38 27

coordination@inter-pret.ch

www.inter-pret.ch

Un coup de fil pour Mme Ngoc Thuy Trang Nguyen: le personnel de la clinique psychiatrique ne sait plus que faire, car M. Tran* n'a pas dit un mot depuis des semaines et est totalement replié sur lui-même. Pour ce qui touche à la vie quotidienne dans la clinique, M. Tran et le personnel arrivent à se comprendre mais au-delà, aucune communication n'a lieu.

Lors de l'entretien préliminaire, le psychiatre traitant informe Mme Nguyen sur l'état du patient et sur ce qu'on attend d'elle. Le médecin aimerait que la communication se rétablisse. Lors de l'entretien, Mme Nguyen pose à nouveau les questions du médecin, dans la langue mater-

nelle du patient. Elle fait quelques variations, utilise des tournures propres au vietnamien et donc familières à M. Tran. L'effet ne se fait pas attendre: M. Tran fond en larmes. C'est le début d'une meilleure relation entre le médecin et le patient, elle permettra au patient d'exprimer ce qu'il ressent et ce qu'il a vécu, première étape pour l'amélioration de son état.

«L'interprétariat communautaire, ce n'est pas seulement être là. Les émotions sont aussi en jeu», dit Mme Nguyen.

Ngoc Thuy Trang Nguyen est une des 509 interprètes communautaires travaillant dans le domaine de la santé, des affaires sociales et de

l'enseignement. Elle est née au Vietnam et est venue en Suisse à l'adolescence. Elle a suivi ici l'enseignement secondaire.

A l'époque, il n'y avait pas encore d'interprètes communautaires professionnels et les professionnels des services publics demandaient souvent aux enfants de remplir cette fonction: une situation intolérable, présentant un poids insoutenable pour les enfants. Depuis 2005, Mme Nguyen est interprète communautaire certifiée INTERPRET.

Elle parle parfaitement le dialecte bernois, avec un léger accent rappelant ses lointaines origines, et elle interprète dans sa langue maternelle, le vietnamien. Cette femme très active est membre d'associations de compatriotes et a dix ans d'expérience dans l'interprétariat. Elle connaît non seulement la langue des gens pour lesquels elle traduit mais aussi leur quotidien et leurs expériences.

Un entretien avec une interprète communautaire a typiquement lieu en triangle. L'interprète veille à se placer légèrement en retrait et à ne pas déranger le contact visuel entre les deux parties. Le médecin doit s'adresser à la patiente ou au patient et non à l'interprète. En principe, la traduction est une traduction fidèle. Mais dans certaines situations, une telle traduction mot à mot n'amène à rien et c'est à l'interprète de réagir de façon adéquate face aux différences socioculturelles entre les deux parties, en sus de la traduction. Pour ce faire, les interprètes disposent

de connaissances en matière de communication interculturelle.

Un point très important, tout particulièrement en psychiatrie: «Pensez-vous au suicide?» demanda un médecin suisse sans penser que cela choquerait son patient. Après entente avec le médecin, Mme Nguyen traduisit la question différemment: «Avez-vous encore du plaisir à vivre?» et le patient vietnamien a compris ce qu'elle entendait par là.

Parfois, un entretien de routine peut aussi déclencher des craintes inattendues. Mme Nguyen nous confie qu'au Vietnam, le médecin est en général perçu comme quelqu'un qui prend, d'une façon paternaliste, les décisions pour le patient. Elle se souvient d'une patiente en maternité qui, suite aux nombreuses explications du médecin qui lui demandait sans cesse si elle était d'accord, en a conclu que le médecin ne savait pas ce qu'il voulait! Ce n'est que lorsqu'elle lui a expliqué, après accord du médecin, qu'en Suisse, les patients et patientes doivent donner leur accord pour un traitement que la future maman a été rassurée. De telles interventions font aussi partie du quotidien de l'interprète communautaire.

L'interprétariat communautaire a aussi ses limites. Il ne fait pas de miracles ...

Certification par l'association faitière INTERPRET

La profession d'interprète communautaire s'est développée en réponse aux besoins dans le do-

Des interprètes communautaires près de chez vous

Trouver un ou une interprète communautaire, c'est tout simple: ces prestations sont offertes dans presque toute la Suisse. L'association faitière INTERPRET dispose d'un registre complet par canton des services professionnels d'interprétariat communautaire sur son site Internet. Les coûts varient, selon le modèle de financement, entre Fr. 40.– et 95.– par heure de traduction.

INTERPRET, l'association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation culturelle

INTERPRET s'engage pour la reconnaissance officielle et publique de l'interprétariat communautaire. Les interprètes communautaires ne traduisent pas seulement les déclarations mais pourvoient au transfert du contexte lors d'entretiens dans des hôpitaux, des institutions, avec des parents d'élèves, etc., garantissant ainsi une véritable compréhension interculturelle.

INTERPRET soutient, avec ses activités, la compréhension de l'interprétariat communautaire et s'engage pour sa valorisation et sa professionnalisation. L'association a initialisé la reconnaissance des modules de formation des interprètes, et elle a été chargée par la Confédération de veiller à l'assurance de la qualité dans ce domaine.

Il existe en Suisse 22 modules de formation reconnus et 509 interprètes communautaires ont obtenu un certificat d'INTERPRET. Le répertoire de ces personnes peut être consulté librement sur le site Internet www.inter-pret.ch. Depuis 2006, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) soutient financièrement l'engagement d'INTERPRET dans la formation professionnelle pour ce domaine social important.

maine de la santé, du social et de l'enseignement. Dans de nombreux pays, l'interprétariat fait partie intégrante des prestations offertes dans le domaine de la santé. Les interprètes communautaires sont des spécialistes permettant, dans le dialogue, la compréhension entre des partenaires de différentes langues.

Ces dernières décennies, l'interprétariat communautaire s'est professionnalisé en Suisse. L'association faitière dans ce domaine, INTERPRET, certifie ce métier sur mandat de l'OFSP et assure ainsi un contrôle de la qualité. Actuellement, 509 interprètes communautaires sont certifié(e)s, proposant au total plus de 50 langues. L'association INTERPRET part du principe que l'interprétariat communautaire contribue à la préservation des droits des patients et l'amélioration de l'observance thérapeutique. INTERPRET s'engage pour une rémunération adéquate des interprètes. Même si une consultation avec interprète dure plus longtemps que sans, ce n'est

jamais du temps perdu. Une mauvaise communication engendre des diagnostics imprécis, voire inexacts, un traitement inadapté et une utilisation inadéquate des médicaments: bref, un gaspillage de temps et d'argent.

Par contre, le recours à des interprètes permet au médecin d'accompagner ses patients et patientes sur le long terme. La présence d'un ou d'une interprète donne l'opportunité au médecin d'interroger ses patients et patientes sur leur biographie et leur anamnèse: ainsi, la consultation est plus efficace et permet, sur le long terme, de faire des économies.

Les interprètes communautaires respectent le code professionnel les obligeant p.ex. à être neutres et à se soumettre au secret professionnel.

Les frais pour les interprètes communautaires dans le milieu hospitalier sont aujourd'hui pris en charge par la plupart des cliniques. Les cabinets privés par contre doivent couvrir eux-mêmes ces frais.